Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 003-210302980-20220623-DEC202243-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

23 JUIN 2022

DEC202243
FINANCES ;
Acceptation d'un devis pour la réparation de la toiture des Frères Maristes suite aux orages de grêle du mois de juin.

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 4,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 portant délégation au Maire pour décider de la passation des marchés pour un montant ne dépassant pas 100 000 €,

CONSIDERANT que la toiture des Frères Maristes a subi des dégâts suite aux orages de grêle du mois de juin 2022

CONSIDERANT que la proposition faite par la société EURL Riotte est conforme aux attentes,

DECIDE la signature du devis :

- Devis pour la réparation de la toiture des Frères Maristes à Varennes-sur-Allier d'un montant de 9 888 € TTC.

Date d'effet du contrat : Juillet 2022 pour une durée de 4 mois

PUBLICATION au R.A.A.

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)

Roger LITAUDON